

Antibes: le policier agressé devant chez lui s'était vu mourir

Ce matin-là, il partait prendre son service pour la première fois à la police aux frontières. C'était le 1^{er} septembre 2015. Mais ses nouveaux collègues ne l'ont pas vu arriver. Et R., 44 ans, dont vingt de maison police, n'a toujours pas repris le travail treize mois plus tard. Sauvagement agressé aux portes de son domicile antibois, il reste profondément meurtri dans sa chair. Et surtout dans sa tête.

Ce mardi, à Grasse, R. s'est rendu devant le tribunal correctionnel en quête de réponses, et d'une reconnaissance de son statut de victime. Victime en tant que flic. C'est la position soutenue avec son avocat. «Violences sur personne dépositaire de l'autorité publique»: cette circonstance aggravante, M^e Adrien Verrier entend bien la faire retenir par le tribunal d'ici l'audience, renvoyée au 12 janvier prochain.

L'homme et l'uniforme

A la barre, les deux prévenus ont demandé un avocat. Ces Antibois respectivement âgés



La victime, mardi, au tribunal de grande instance de Grasse avec son avocat, M^e Adrien Verrier. (Photo C. C.)

de 26 et 29 ans, voisins de R., sont suspectés de l'avoir roué de coups devant chez lui. Le portail venait de s'ouvrir. Le policier était assis sur son scooter quand il a reçu un violent coup dans le dos. Mais c'est ce poing reçu en pleine figure qui l'a mis à terre.

Durant de longues minutes,

R. a essuyé une rafale de coups, tout en distinguant trois agresseurs. Il a eu le réflexe salvateur de refermer son casque. Mais les coups auraient redoublé d'intensité quand il a ouvert sa veste en hurlant «Police! Stop!». Les propos entendus ne laissent guère de place au doute sur la cible visée: «C'est toi l'enc...

de flic qui a frappé mon petit frère?» «A cause de toi, je suis monté en prison.» «Mort aux vaches!» Des propos confirmés par les témoins de la scène.

Cinq jours d'ITT

C'est précisément l'intervention d'un voisin qui offrira un peu de répit à R., le temps de fuir avant d'être terrassé par la douleur. Bilan: cinq jours d'ITT, une dent cassée et de nombreuses séquelles articulaires. Deux suspects seront interpellés sur place par la police, le troisième plusieurs mois plus tard, sur mandat d'arrêt.

Seuls deux d'entre eux sont finalement renvoyés en correctionnelle. Quel rôle a tenu chacun dans ces violences? Ont-ils visé l'uniforme plutôt que l'homme? L'ont-ils pris pour un autre? Autant de questions en suspens jusqu'à l'audience de janvier. Seule certitude: R. a été contraint de déménager depuis. A ce jour, il ne s'est pas remis de ce sinistre épisode. Car ce matin-là, il s'est vu mourir.

C. C.